

20 JUL. 2020



Délibération n° 73

AR PREFECTURE

046-200023737-20200702-73_02_07_2020-DE
Regu le 07/07/2020

Séance du 2 juillet 2020 à 19 heures

Le deux juillet deux mille vingt, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Fontanes, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (60)

M. DIETSCH Jérôme (Arcambal), Mme WARTEL Catherine (Arcambal), M. NICOLAON Patrick (Bellefond – La Rauze), Mme DALBERA Marie (Bellefond – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), Mme LE FOURN Marie-Laure (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme CAROFF Sylvie (Cahors), M. MARX Jean-Luc (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. PACAUD Denis (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. DELPECH Bernard (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. RACHI Abel (Cahors), Mme BEHEREGARAY Alexia (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme DAPORTA Anne-Céline (Cahors), M. LORIN Thierry (Cahors), Mme DE MEIXMORON Françoise (Cahors), Mme BOUGEARD Elsa (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. VAZ Victor (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), Mme VALADE Anne-Rose (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme LOUIS Sylvie (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme VANBESIEN Joëlle (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. LAFFRAY Patrick (Maxou), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), Mme JORDANET Marie-Christine (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), Mme VOLFF Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq-Lapopie suppléant), Mme RAUZIERES Elodie (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Gély – Vers), M. BORIES Olivier (St Gély – Vers), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille), M. EYROLLES Jean-Louis (Tour-de-Faure suppléant), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels), Mme MAZEYRIE Christelle (Trespoux-Rassiels).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (14)

Mme DEL VITTO Aurore (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. VACANDARE Johann (Cahors – procuration donnée à M. TESTA), Mme BOUIX Catherine (Cahors en retard arrivée à 20h15), M. DUCHESNE François (Cahors – procuration donnée à M. NICOLAON Patrick), Mme LENEVEU-RIVIERE Hélène (Cahors), M. TREIL Jean (Douelle), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. PONS Stéphane (Mechmont), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FERNANDEZ Pierre (Saint Médard), M. TEYSSERE Patrick (Tour de Faure).

Procurations : 3

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20200702-73_02_07_2020-DE
Regu le 07/07/2020

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Sports

Objet : Proposition d'une grille tarifaire concernant des avoirs pour les abonnements concernant la saison aqua de Divonéo 2020 /2021

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 2 juillet 2020
Rapporteur : Daniel JARRY

Service : sports

Objet : Proposition d'une grille tarifaire concernant des avoirs pour les abonnements concernant la saison aqua de Divonéo 2020 /2021

Mesdames, Messieurs,

Rappel

Le complexe Divonéo a été fermé le dimanche 15 mars en raison du confinement décidé au plan national et réouvrira le samedi 5 septembre. Afin de ne pas pénaliser les usagers sur ces trois mois de fermeture (15 mars / 15 juin) et d'absence d'activité, il leur est proposé soit :

- un remboursement pour ceux qui ne veulent plus revenir la saison prochaine,
- un report de séances des cours d'aqua ou des leçons de natation,
- un avoir pour ceux qui avaient un abonnement à la saison concernant les cours d'aqua (voir grille tarifaire ci-dessous),
- enfin une prolongation de trois mois pour ceux qui avaient un abonnement piscine et ou Balnéo.

La tarification proposée concernant les Avoirs 2020 / 2021 est la suivante (fiche de calcul en annexe):

			tarifs	Avoir *	Reste à payer
			2019/2020	2019/2020	2020 / 2021
Aquagym et Aquatonic 10 séances	10 séances	Gd Cahors	73,60 €	rattrapage en septembre	
		Hors GD Cahors	110,40 €		
Aquagym Aquatonic 20 Séances	20 séances	Gd Cahors	138,00 €	rattrapage en septembre	
		Hors GD Cahors	207,00 €		
Aquagym et Aquatonic Abonnement saison 1 fois par semaine	SAISON	Gd Cahors	193,20 €	66,41 €	126,79 €
		Hors GD Cahors	289,80 €	99,62 €	190,18 €
Aquagym et Aquatonic Abonnement saison 2 fois par semaine	SAISON	Gd Cahors	349,60 €	120,18 €	229,43 €
		Hors GD Cahors	524,40 €	180,26 €	344,14 €
Aquabike 10 séances	10 séances	Gd Cahors	108,00 €	rattrapage en septembre	
		Hors GD Cahors	162,00 €		
Aquabike Abonnement saison 1 fois par semaine	SAISON	Gd Cahors	300,00 €	103,13 €	196,88 €
		Hors GD Cahors	450,00 €	154,69 €	295,31 €

Les avoirs seront donc déduits du coût habituel des abonnements pour la saison prochaine.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Chaque abonné a été appelé pour connaître son souhait et pouvoir lui proposer une réponse appropriée.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver les modalités de tarification des avoirs Divonéo pour la saison 2020 / 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE